

Fiche conseil

«Prézerwé yo sé respèkté kò'w»



Le chat, une espèce qui prolifère



Il peut vous paraître charitable de nourrir les chats errants

- ❗ Malheureusement, cette pratique ne fait qu'augmenter leur capacité de reproduction
- ❗ Ainsi, en favorisant leur prolifération, vous devenez responsable des prédateurs provoqués par ces chats sur d'autres animaux (porcelets notamment).

Attention *Il est strictement interdit de nourrir les animaux errants ; acte passible d'une amende.*

Que faire ?

Si vous aimez les chats, adoptez-en un !

Nos refuges proposent de nombreux chats à l'adoption, rendez-nous visite à Carrère ou à Céron. Pensez à stériliser votre animal, vous éviterez ainsi bien des souffrances ; la prolifération des chats entraîne divagation et désordre. Les groupes de chats errants tuent les porcelets, détruisent, entre autres, des espèces protégées d'oiseaux et de tortues marines.



Signalez les animaux errants et divagants auprès du maire de votre commune

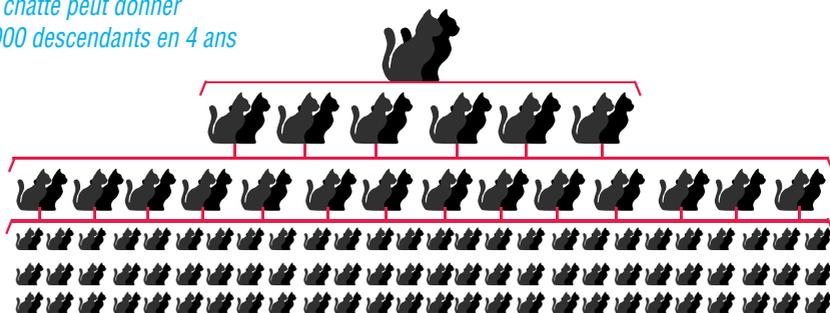


Selon le code rural, le maire est responsable de la gestion de ces animaux.

Éviter la prolifération des chats, c'est contribuer au mieux être des animaux et au confort du voisinage.



Une chatte peut donner
65 000 descendants en 4 ans



Contacts Information Conseil Pôle animalier de la Martinique
Tél. 0596 48 07 94 • www.spamartinique.fr

 facebook.com/spa.mque

